

**AFFLUENT MEDICAL**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**EXPERTEA AUDIT**  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)**

Aux Actionnaires  
**AFFLUENT MEDICAL**  
320, avenue Archimède  
Les Pléïades III, Bâtiment B  
13100 Aix-en-Provence

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 175 161 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**AFFLUENT MEDICAL**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024) - Page 2*

---

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 28 mai 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPERTEA AUDIT



Thierry Charron



Jérôme Magnan



**ATTESTATION DES REMUNERATIONS  
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4° DU  
CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort à la somme de 1 175 161€.

Aix-en-Provence,

Le 29 avril 2025

Michel THERIN

Président

Michel Therin

Michel Therin (Apr 29, 2025 09:46 GMT+2)

• • •

**AFFLUENT MEDICAL SA** au capital de 3 934 818.50 €

Siège social : 320 av. Archimède • Les Pléiades III • Bât. B • F 13100 Aix-en-Provence

837 722 560 R.C.S. Aix-en-Provence • TVA FR27 837 722 560

[www'affluentmedical.com](http://www'affluentmedical.com) • [contact@affluentmedical.com](mailto:contact@affluentmedical.com) • +33 (0)4 42 95 12 20